

La plateforme d'archivage électronique du Département des Yvelines

Marine Guénerais, Gaelle Mignot

Citer ce document / Cite this document :

Guénerais Marine, Mignot Gaelle. La plateforme d'archivage électronique du Département des Yvelines. In: La Gazette des archives, n°240, 2015-4. Voyages extraordinairement numériques : 10 ans d'archivage électronique, et demain? pp. 67-68;

doi : 10.3406/gazar.2015.5278

http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2015_num_240_4_5278

Document généré le 01/02/2018

La plateforme d'archivage électronique du Département des Yvelines

Marine GUÉNERAIS

Gaëlle MIGNOT

Quel était le projet ?

Pilote en matière de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, le Département des Yvelines se retrouve en 2005 confronté à une masse de flux télétransmis à archiver. Ceux-ci sont alors stockés provisoirement sur la plateforme CDC-FAST (Caisse des dépôts et consignations) mais la Caisse des dépôts et consignations souhaite libérer ses serveurs. En l'absence de solutions logicielles sur le marché, le choix est fait dès juillet 2005 de développer une plateforme d'archivage électronique en interne. Les spécifications fonctionnelles sont validées en janvier 2006, sur la base de l'étude commanditée sur le sujet par la direction des Archives de France et récemment livrée.

Les objectifs premiers du projet sont de répondre aux obligations légales de conservation des archives, de fournir une plateforme permettant de recevoir les actes transmis au contrôle de légalité et de valider le schéma qui allait devenir le Standard d'échange de données pour l'archivage (SEDA). Le produit réalisé répond donc au besoin le plus urgent : recevoir des transferts en provenance d'un tiers de télétransmission. Les autres fonctionnalités assurées par la plateforme d'archivage électronique sont donc moins approfondies et devront faire l'objet de développements ultérieurs.

Qu'est devenu le projet ?

Ce projet essaime assez rapidement. Les sources sont déposées sur la forge de l'Association des développeurs et des utilisateurs des logiciels libres pour les administrations et les collectivités territoriales (ADULLACT) et sont réutilisées pour le démarrage du projet Asalae.

En 2009, alors que les fonctionnalités minimales ont été testées, le Département des Yvelines conclut un partenariat avec le Département de l'Aube. Ce partenariat devait permettre de mutualiser les développements et de diffuser l'outil à d'autres collectivités. Cependant, les modalités commerciales retenues ayant fait l'objet d'un recours, le projet est abandonné. À l'issue du partenariat, chaque collectivité garde la propriété du code consolidé et peut donc le modifier et le diffuser. Ce code est aujourd'hui utilisé par l'Aube, les Yvelines et la société SICEM qui le développent comme autant de produits distincts.

En 2015, le Département des Yvelines conduit un audit de la plateforme et engage une réflexion plus vaste sur l'archivage managérial. Cette réflexion permet de replacer l'archivage numérique dans le contexte global de la politique d'archivage du Département.

Si c'était à refaire, comment aborderiez-vous cette même problématique ?

Un tel projet ne serait plus abordé de la même façon aujourd'hui dans la mesure où l'offre et la réflexion ont considérablement évolué. En revanche, en se replaçant dans le contexte de ces années-là, deux points auraient pu être améliorés : la prise en compte des questions organisationnelles (politique d'archivage, intégration dans les projets de dématérialisation du Département, etc.) et l'intégration de ces données dans un ensemble documentaire plus vaste.

Marine GUÉNERAIS

Chargée de mission veille professionnelle et conduite du changement
Archives départementales des Yvelines

Gaëlle MIGNOT

Adjointe à la responsable
Archives municipales de Marseille